

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

N° 2024- DRHFPNC- 23390

Nouméa, le 2 avril 2024

CIRCULAIRE D'INSCRIPTION
EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DU CORPS
DES PSYCHOLOGUES DU CADRE TERRITORIAL DES PSYCHOLOGUES - ANNEE 2024 -

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise un examen professionnel pour l'accès à la classe exceptionnelle du corps des psychologues du cadre territorial des psychologues.

CONDITIONS

Les candidats à cet examen doivent, au 31 décembre 2024 :

- relever du cadre territorial des psychologues ;
- justifier de 2 ans de services effectifs dans le 12^e échelon du corps des psychologues du cadre territorial des psychologues.

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats peuvent s'inscrire en renseignant un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **2 mai 2024 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWE, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à cet examen.


CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 2 MAI 2024 à 16H00

Pour le président du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation



Karl CHALIER
Chef du service recrutement
de la direction des ressources humaines et
de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A LA CLASSE
EXCEPTIONNELLE DU CORPS DES PSYCHOLOGUES
DU CADRE TERRITORIAL DES PSYCHOLOGUES
- ANNEE 2024 -**

PIECES A FOURNIR

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
 - une enveloppe timbrée à 230 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
 - une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
 - un curriculum Vitae,
 - un dossier de valorisation professionnelle en 5 exemplaires (contenu et présentation en annexe),
 - chaque candidature devra être accompagnée de l'avis motivé du supérieur hiérarchique sur la manière de servir de l'agent.
-
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
 - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
 - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

- pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'incapacité à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

- pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

- pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

CERTIFICAT MEDICAL
(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie que, le handicap de : Monsieur Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

• pour les épreuves écrites :

- organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

• pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

• pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du
médecin*

EPREUVE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DU CORPS DES PSYCHOLOGUES

	Coefficient	Durées
I - Epreuve d'admission		
1° Epreuve orale d'entretien avec le jury	1	30 minutes (dont 10 d'exposé par le candidat)
Cette épreuve débute par un exposé du candidat sur les fonctions qu'il a exercées et les compétences qu'il a développées depuis sa nomination dans le corps des psychologues et se poursuit par un entretien avec le jury permettant à ce dernier d'apprécier les connaissances techniques et les aptitudes professionnelles du candidat		
Cette épreuve fait l'objet d'une notation de 0 à 20		

CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION

Le dossier de valorisation professionnelle doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature au concours.

Doit figurer en annexe une copie :

- du curriculum vitae ;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.

La dimension des marges est la suivante :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.



**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE
DU CORPS DES PSYCHOLOGUES DU CADRE TERRITORIAL DES PSYCHOLOGUES
- ANNEE 2024 -**

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Employeur :

Grade actuel :

Depuis le :

Avis motivé du supérieur hiérarchique sur la manière de servir de l'agent

Avis très favorable **Avis favorable**

Avis défavorable (motivation de cet avis) :

.....

.....

.....

.....

.....

A Nouméa, le
Signature :

PSYCHOLOGUE DU CADRE TERRITORIAL DES PSYCHOLOGUES

Catégorie A

Fonctions :

Psychologue :

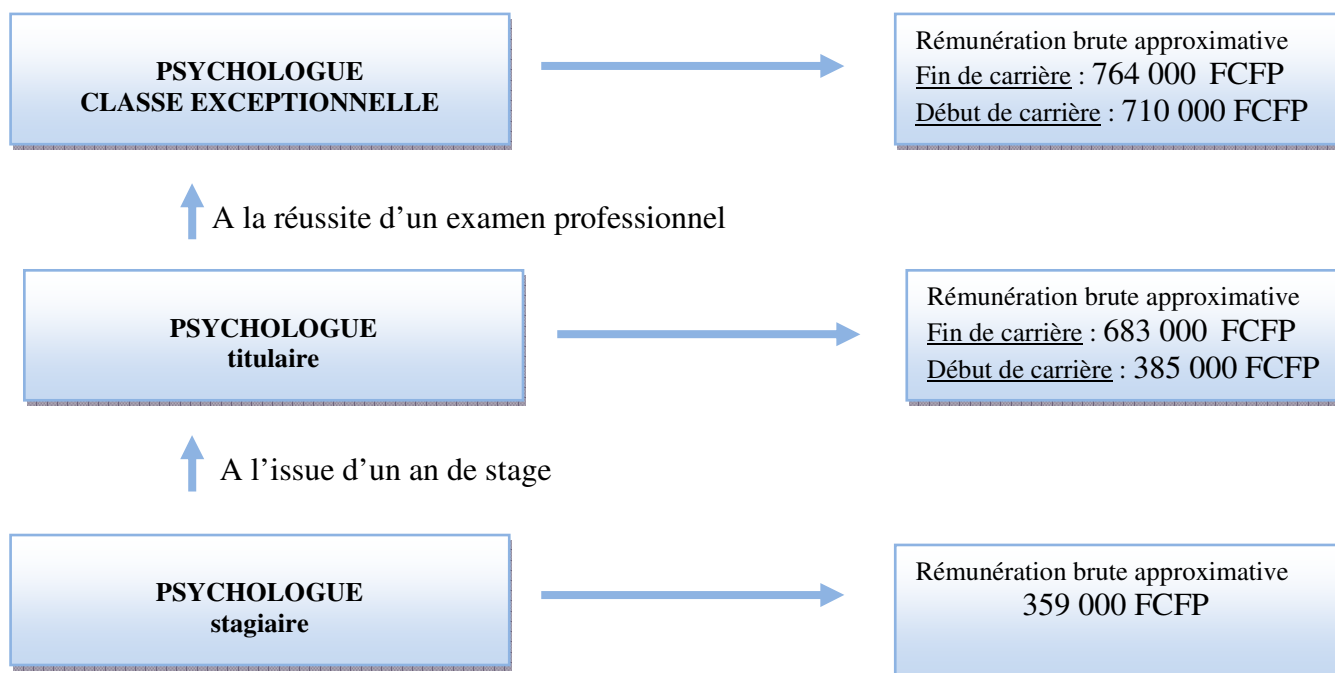
- exerce les fonctions, conçoit les méthodes et met en œuvre les moyens et techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'il a reçue
- étudie au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité

Psychologue avec qualification « hospitalière » :

- contribue à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives assurées par les établissements hospitaliers, les structures de soins ou les services sanitaires et sociaux, et collabore à des projets thérapeutiques ou éducatifs tant sur le plan individuel qu'institutionnel

Psychologue avec qualification « médico-sociale et travail » :

- contribue à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et thérapeutiques et collabore aux projets psycho-socio-éducatifs, tant sur le plan individuel ou familial qu'institutionnel, dans le cadre de l'aide sociale, de la protection maternelle et infantile et dans tout le domaine à caractère social
- contribue à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions de positionnement, d'évaluation et de sélection des demandeurs d'emploi ou de salariés afin de faciliter leur promotion ou leur insertion professionnelle



Nom :	
Prénom :	
Concours / Examen professionnel :	

Cet imprimé doit accompagner les exemplaires de votre dossier professionnel que vous devez **IMPÉRATIVEMENT** transmettre à la **section concours** de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie :

1° à l'accueil du rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa les après-midi entre 13h et 16h.

ou

2° par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex.



A DETACHER PAR LA DRHFPNC

RECEPISSE DE RECEPTION DE DOSSIER (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

Nom :	
Prénom :	
Concours / Examen professionnel :	

Remis à la DRHFPNC le :

Visa de la DRHFPNC